(19)
Lc5

# LE CRI
## DES BONS CŒURS.

Cote
FRC
2621

## ADRESSE

*De tous les honnêtes Citoyens français, à la Convention Nationale, au sujet du jugement de Louis XVI.*

CITOYENS LÉGISLATEURS, tout ce qui reste de cœurs bons et vertueux en France, sont dans la stupeur, en attendant l'issue du procès du ci-devant roi des français ; tous au nom de l'honneur et de l'humanité, vous crient clémence et justice : clémence, si Louis XVI est coupable ; justice éclatante, s'il ne l'est pas : le croyez-vous réellement coupable ? Malheureux prince, trop foible pour regner, trop bon pour ordonner un

LH W 4903

massacre dans les commencemens de la révolution. Il a refusé de donner l'ordre de marcher contre Paris, au mois de juillet 1789 ; ah ! vous le savez bien, qu'il n'est ni despote ni tyran, bon père, bon frère, ami de l'ordre, vertueux dans sa vie privée, des goûts simples et de bonnes mœurs ; au vrai, voilà Louis XVI. Si ce n'est pas un Titus, ce n'est pas non plus un Néron. Non, ce n'est pas un méchant homme, il ne fut ni assez fort, ni assez éclairé pour se garantir des piéges qui entourent un monarque dans une révolution d'état ; Louis XVI fut l'instrument trop passif de tous les partis ; Louis XVI fut aveuglé par les uns, entraîné par les autres ; les circonstances l'ont mené malgré lui ; Louis XVI n'a pas pu tremper ses mains dans le sang de ses concitoyens ; il a toujours constamment répondu, quand on lui proposoit les sacrifices immenses de son autorité, de toutes ses prérogatives : *le bonheur*

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

*du peuple est tout ce qu'je veux.* Enfin, sa foiblesse ou sa bonté vous ont aidé, sans doute, à faire la révolution, doit-il en être la victime?

Citoyens Législateurs, ne souillez pas la nation d'un dernier attentat, assez de forfaits ont déshonoré notre malheureuse patrie, est-ce par des assassinats qu'une grande nation doit signaler son avénement à la souveraineté? Ah! c'est par des actes de générosité, de bienfaisance, qu'elle doit rendre l'éclat au nom français, déjà terni par toutes les horreurs sanguinaires, dont nos pères, nos fils et nos frères sont les témoins et les victimes: Citoyens Législateurs, relevez la France entachée de tant de meurtres, en faisant un acte de grandeur d'ame; si Louis XVI est coupable, punissez-le par vos bienfaits. C'est ainsi qu'Auguste punit Cinna. N'imitez les Romains que dans cette héroïque vengeance, une philosophie exagérée vous égare. Pour

retourner aux bois de la nature, nous revenons à des siècles de barbarie, la nature et ses saintes maximes nous ordonnent la pité, et ne demandent point la mort d'un misérable prince, ni de ses enfans; une politique meurtrière vous couduit. Eh! que pouvez-vous craindre de Louis XVI? Dans toute sa puissance, il n'a pu se faire un parti... déchu, captif, sans trône, sans fortune, sans agens quelconques! Que peut-il actuellement? Nous ne désirons point le rétablissement d'un état monarchique. Tout mode de gouvernement nous convient, pourvu qu'il soit régi par la vertu.

Citoyens Législateurs, c'est aux ames vertueuses et sensibles qui honorent la Convention nationale, que nous nous adressons; elles sont dignes de nous entendre, nous respectons assez les représentans du peuple français pour leur demander de sauver Louis XVI, et de conserver un père à son fils,

quels que soient ses torts envers la nation. Plus ils seroient grands, plus il sera beau de les oublier.

Citoyens Législateurs, nous n'avons point de sous-intention, les rois ne nous conviennent pas plus qu'à vous ; nous sommes étrangers à tout parti. Si le bonheur du monde dépend de la chûte des trônes, que tous les peuples soient libres ; mais n'égorgeons pas leurs ci-devant maîtres, que ceux-ci rentrent dans la classe des citoyens ordinaires, et apprennent à l'école de l'adversité, quel est le néant des grandeurs humaines : peuple français, honorez-vous à vos propres yeux, à ceux de l'univers, par la magnanimité de votre conduite envers Louis. Qu'il puisse admirer et bénir encore longtemps le peuple qu'il nommoit le sien. Nous ne plaidons point la cause de l'homme couronné ; nous ne défendons en lui que l'homme malheureux, et nous ne voulons, comme vous, Ci-

toyens Législateurs . ne soutenir , ne mériter que de couronnes civiques.

*Écho des bons Français.*

« Quel est celui de vos chefs populaires qui , né à la place de Louis XVI , auroit valu autant que lui ? Que ceux qui l'accusent , que ceux qui se préparent à le juger , rentrent en eux-mêmes , et fassent cette question à leur conscience :

Louis XVI , quand il étoit tout-puissant , a-t-il jamais été cruel ? De quel infortuné a-t-il confisqué les propriétés ? quel citoyen peut lui reprocher une proscription ? Quelle famille a-t-il jamais mise en deuil ! Louis XVI n'a-t-il pas toujours donné l'exemple des bonnes mœurs ? Louis XVI avoit trouvé , en montant sur le trône , les abus à leur comble : s'est-il refusé à une seule réforme ? et ne diminua-t-il pas de lui-même toutes ses dépenses per-

sonnelles ? ne supprima-t-il pas une très-grande partie de sa maison militaire ? Un tyran, un despote, eût-il jamais réformé les mousquetaires, les gendarmes, les chevaux-légers, toutes ces troupes choisies qui entouroient sa personne, et que rien ne pouvoit ni séduire ni corrompre ? Quel autre intérêt que l'intérêt du peuple put le résoudre à composer la première assemblée des notables, dans un temps où son pouvoir ne connoissoit de bornes que sa volonté? Quel autre intérêt que l'intérêt du peuple, a pu l'engager à convoquer les Etats-Généraux ? On lui reproche sa résistance à la destruction de la noblesse et du clergé, mais lors de la réunion des Etats-Généraux, quel homme auroit eu la mauvaise foi de soutenir que la destruction du clergé et de la noblesse fût dans les intentions du peuple ? Les amis du peuple n'ont-ils pas à cette époque substitué leur volonté à celle de la nation, comme trop souvent les fa-

634



voris des rois substituaient les intérêts de leurs passions aux intérêts du prince? Et peut-on faire un crime au roi d'avoir douté un moment d'une nouvelle volonté que le peuple avait à peine eu le temps d'adopter?

« On reprochera au roi de ne pas aimer la constitution; mais on oubliera que ce reproche lui est adressé par ceux mêmes qui l'ont détruite. On lui reprochera de n'avoir pas sanctionné le décret contre les prêtres; mais on oubliera que ce décret étoit contraire aux droits de l'homme. On l'accusera d'avoir déclaré la guerre; mais on oubliera qu'il y fut forcé par l'assemblée législative, et par un ministre Jacobin. Enfin on le chargera de toutes les iniquités, en dénaturant les faits, en confondant les dates, et en rejetant sur lui l'odieux du forfait dont il est la victime ».

LA M. vraie Citoyenne.

---

A PARIS, chez les Marchands de Nouveautés.